

## Réussite de la CFE-CGC

### UNE ACTION COMMUNE PAYANTE :

Unies, les équipes de la CFE-CGC des 4 établissements d'Île-de-France :

- **Guyancourt**
- **Lardy**
- **Siège**
- **Villiers-St-Frédéric**

se sont accordées pour revendiquer d'une seule voix auprès de la direction d'Île-de-France l'augmentation des plafonds des accords locaux et ont obtenu conjointement un bonus de **100€**.



### Contact

CFE-CGC GUYANCOURT  
API : FR TCR LOG 0 56  
Tel : 06 21 31 31 85  
Mail : cfecgtechno@gmail.com

## INTERESSEMENT ETABLISSEMENT 2022

### Bilan des négociations sur l'accord Intéressement local 2022. La CFE-CGC signe l'accord.

Le calcul pour l'intéressement local 2022 se décompose de la façon suivante :

- 3 critères QCD :
  - GMF 3 mois
  - BOP Challenge
  - Jalons KPI ratio de 50% Top Brands et de 50% Niveau 3
- 2 critères RH :
  - Présentéisme
  - FR2 R
- 2 critères spécifiques :
  - Animation des 10 fondamentaux de la Sécurité (DOJO Sécurité)
  - Tri des déchets banals.

*Nous allons tous faire de notre mieux dans nos métiers pour atteindre les cibles des critères QCD et RH dans l'intérêt de tous.*

*Individuellement, vous pouvez chacun participer à l'atteinte des cibles des 2 critères spécifiques, voire les bonus, en vous inscrivant massivement à la formation DOJO Sécurité (une version Tertiaire est à présent disponible) et en restant rigoureux dans le tri de vos déchets (surtout en ces périodes de nombreux déménagements).*



## Un premier pas dans la bonne direction

*La Direction a décidé de prendre en compte une partie de nos revendications et de porter à 1 400€ au lieu de 1 300€ le maximum possible de l'intéressement établissement au titre de l'année 2022. Nous saluons cette décision et bien que celle-ci ne soit pas présentée de la sorte par la Direction, nous nous félicitons du premier pas qu'elle fait ainsi dans le sens d'une prise en compte de l'inflation.*

*S'élevant à 5,8% à fin juin et sans doute entre 7 et 8% en fin d'année, l'inflation est un fait qui vient modifier des logiciels économiques ancrés de longue date. L'Etat a pris acte de la nouvelle donne en annonçant des augmentations exceptionnelles en juillet, de 4% pour les retraites et de 3,5% pour les fonctionnaires, cela en plus des augmentations de début d'année. De même de nombreux secteurs économiques s'apprêtent à revaloriser leurs salariés.*

*En tant que membres d'une organisation syndicale responsable, nous ne faisons pas fi de la situation économique de l'entreprise ; néanmoins notre employeur bénéficie de l'inflation des prix des véhicules, il est juste qu'en contrepartie il adapte la rémunération de ses forces vives aux nouvelles conditions du marché.*

*En l'espèce les NAO 2022 n'ont pas été à la hauteur de l'inflation réelle de 2021 soit 2,8%, et la visibilité sur l'inflation 2022 nous amène à une inflation probable de 10% en 2 ans. Il nous semble évident que les 1,9 % de NAO de début d'année (en moyenne car pour une majorité d'entre-nous c'est un deuxième 0% en 2 ans qui a été infligé) ne permettront pas de tenir jusqu'au mois d'avril 2023. C'est pourquoi nous demandons à nouveau que l'entreprise fasse un geste pour compenser au moins une partie de cette inflation sans attendre l'année prochaine.*



**RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT**  
**[www.cfecgc-intercentre-renault.fr](http://www.cfecgc-intercentre-renault.fr)**